



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

espace littoral

Question écrite n° 9125

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la protection de la bande côtière. En effet, régulièrement, des professionnels de la pêche réclament le droit de chaluter dans les trois milles. Ces demandes, encore récemment en Bretagne ou au Havre, se fondent sur des précédents d'accords, tacites ou officiels, d'administrateurs des affaires maritimes dans certains quartiers. Or, il est établi que ces zones côtières sont précieuses pour les juvéniles et naissains et sont le lieu des premiers cycles de vie pour beaucoup d'espèces. L'urgence de rétablissement de l'équilibre halieutique dans cette zone est telle que, lors de la récente loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines, tant le Sénat que l'Assemblée nationale ont souhaité l'élaboration d'une réflexion sur la défense de la bande côtière, concrétisée par un rapport et suivie d'une réglementation. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser la procédure et l'échéance de réalisation du rapport pour la protection de la bande côtière et, dans l'attente, les directives de précaution et d'harmonisation qu'il entend donner à tous les quartiers maritimes.

Texte de la réponse

La bande côtière constitue une zone particulièrement sensible pour la gestion de la ressource, où se concentre la majeure partie de la flotille, ce qui provoque des problèmes de surexploitation et des conflits entre métiers. Cependant si les problèmes sont bien identifiés, les solutions ne sont pas faciles à mettre en oeuvre. C'est pourquoi, la loi d'orientation a prévu l'établissement d'un rapport à cette fin. Le travail de réflexion nécessaire à la recherche de solutions durables, qui supposent la mise à plat de règlements souvent anciens et inadaptés, doit être mené sur le terrain en concertation étroite avec les professionnels, en particulier avec les comités locaux des pêches, instances privilégiées de discussion sur ces questions. J'ai demandé à mes services d'engager très rapidement cette démarche en liaison avec le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9125

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 avril 1998

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 362

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2054